



Attribution de bourses de recherche

Objectif

Bretagne culture diversité – *Sevenaduriòù* (BCD) attribue des bourses à de jeunes doctorants, avec pour objectif de soutenir la recherche relative aux missions de l'association, telles qu'elles sont définies dans ses statuts.

Conditions

Les candidats doivent être inscrits en thèse ou s'engager à s'inscrire en thèse dans les mois qui viennent. Aucune autre condition administrative ne leur est imposée.

Jury

Composition

Le jury d'attribution des bourses de recherche de BCD est composé du conseil scientifique de l'association.

Quorum

Le jury ne peut statuer que si les trois cinquièmes de ses membres sont présents ou ont donné procuration.

Déport

Tous les membres du jury peuvent s'exprimer sur tous les dossiers. En revanche, les membres du jury ne peuvent pas prendre part aux votes relatifs aux dossiers de candidats membres de leur famille ou de leur laboratoire.

Mission

Le jury dispose d'une enveloppe financière globale, déterminée par le conseil d'administration de l'association. En 2022, elle se monte à 15 000 euros par an. Le jury octroie normalement une bourse par an, pour une durée de trois ans, à hauteur de 5 000 euros par an pour le lauréat. Au vu des dossiers des candidats, le jury décide néanmoins souverainement de la répartition de cette enveloppe : il peut ainsi n'attribuer aucune bourse, attribuer la totalité de la somme à un seul candidat, ou partager tout ou partie de l'enveloppe entre tous les candidats dont il juge les dossiers excellents.

Critères

Deux critères discriminants

L'adéquation aux missions de BCD

L'adéquation du sujet de thèse aux missions de BCD est un critère discriminant : les dossiers de demande de financement dont les sujets ne seraient pas en rapport avec les missions de BCD ne seront pas pris en considération.

La qualité scientifique

De même, les dossiers de demande de financement dont la qualité scientifique serait jugée insuffisante ne seront pas retenus.

Trois critères de classement

Une fois retenus les seuls dossiers qui sont à la fois en rapport avec les missions de BCD et de bonne qualité scientifique, trois critères de classement d'importance décroissante seront retenus :

Critère numéro un : l'adéquation aux missions de BCD

Parmi les dossiers retenus, tous seront d'abord classés selon leur degré d'adéquation avec les missions de BCD : l'inventaire permanent du patrimoine culturel immatériel breton ; la promotion et vulgarisation de la matière culturelle et des savoirs de Bretagne ; la valorisation de la diversité culturelle ; l'accessibilité des contenus culturels et scientifiques relatifs à la Bretagne. Toutes les disciplines des sciences humaines et sociales sont potentiellement concernées. Outre une thématique portant sur la Bretagne (histoire, société, culture...) ou la diversité culturelle, les modalités prévues par les candidats pour diffuser et vulgariser leurs travaux à destination du grand public seront particulièrement valorisées.

Critère numéro deux : la qualité scientifique

En second lieu, les dossiers seront classés selon leur niveau scientifique, leur rigueur méthodologique et leur ambition théorique et empirique. Seront ainsi pris en compte ici la qualité du parcours antérieur d'une part, et la clarté et la qualité des objectifs et du plan de travail pour la thèse d'autre part.

Critère numéro trois : le niveau de ressource

Enfin, parmi les dossiers qui sont à la fois en adéquation avec les missions de BCD et de haute qualité scientifique, on donnera la priorité aux dossiers des candidats disposant des plus faibles ressources.

Engagement

Il est attendu des lauréats qui ne sont pas encore inscrits en thèse de s'inscrire avant la fin de l'année civile d'attribution de la bourse, sous peine de perdre le bénéfice de celle-ci.

Tout doctorant bénéficiaire d'une bourse BCD s'engage également à :

- Fournir une note d'étape par an à l'association, qui fera l'objet d'une présentation annuelle à l'équipe ;
- Tenir l'association régulièrement informée de l'état d'avancement de ses travaux et de sa participation à des événements académiques ;
- Produire au moins un dossier pour Bécédia relatif à son sujet de thèse ;
- Faire une présentation orale de sa thèse auprès de BCD au cours de la 3^e année de thèse ;
- Mentionner le soutien de Bretagne Culture Diversité / *Sevenadurioù* dans ses communications à des colloques et dans les publications issues de ses travaux de thèse, et transmettre à BCD un exemplaire des textes.

L'octroi des 2^e et 3^e années de bourse est conditionné au respect de ces conditions.

Document adopté par le bureau de Bretagne culture diversité – *Sevenadurioù* (BCD) le lundi 24 février 2014 à Lannion. Mis à jour par le bureau de BCD le 8 janvier 2021.